



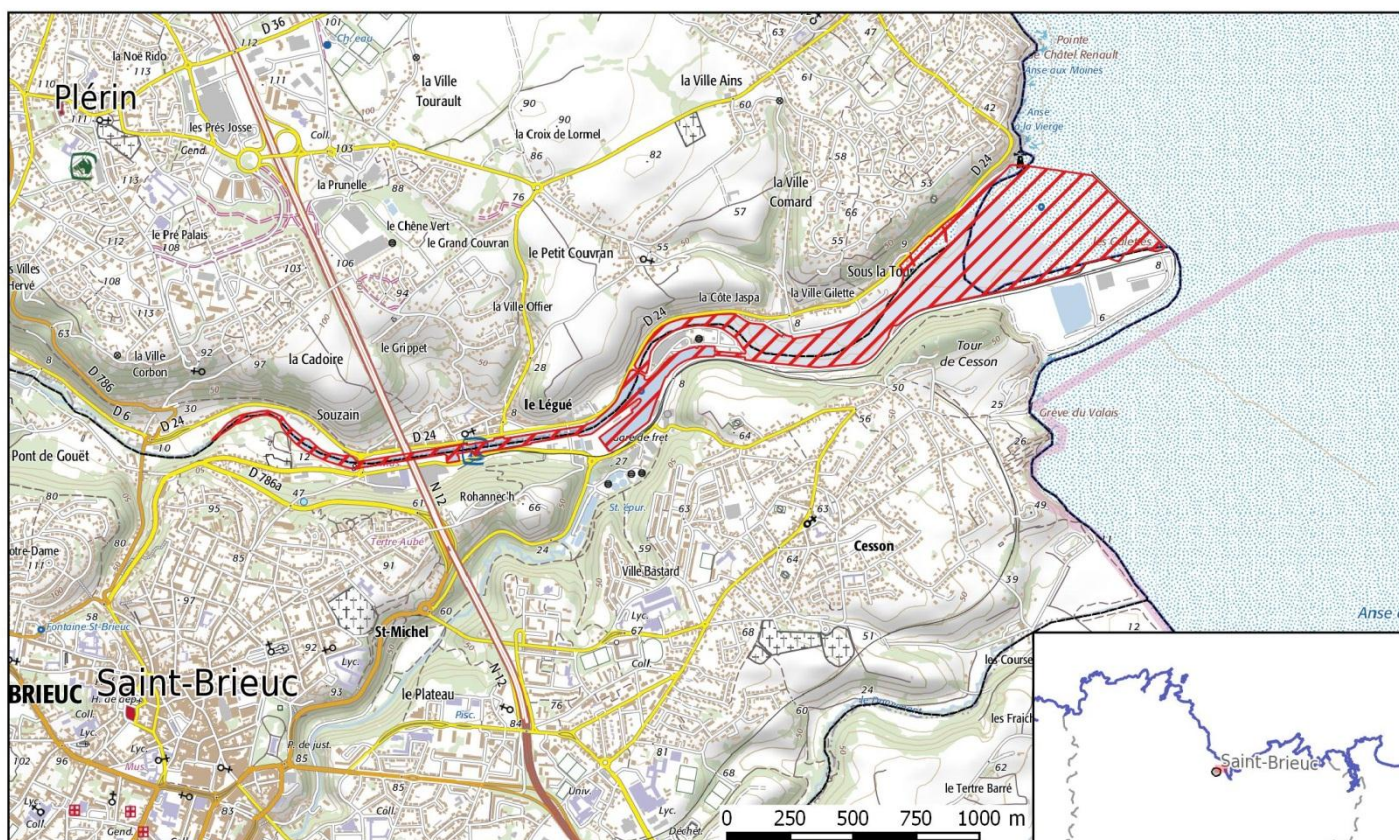
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La pêche à pied récréative et le ramassage de tous coquillages sont interdits

pour des raisons sanitaires dans le port du Légué :
cf. carte ci-après.

Zone 32 - Port du Légué



Carte extraite de l'annexe 1 (n°11) à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2016 portant interdiction de pêche à pied récréative et de ramassage de tous coquillages sur certaines portions du littoral costarmoricain. Sources : © I.G.N. / BD. Carto ® /

Pour tout savoir sur les bonnes pratiques de pêche à pied de loisir :
www.pecheapied-loisir.fr

Pour connaître les zones à éviter :
www.pecheapied-responsable.fr